



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance invalidité

Question écrite n° 45191

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre délégué aux relations du travail s'il n'entend pas prendre des mesures en faveur des personnes devenues invalides. En effet, souvent ces personnes doivent se contenter pour tout revenu d'une pension d'invalidité calculée sur la moyenne de ses dix meilleures années d'activité puisque aucun droit obligatoire à un système de prévoyance invalidité n'a encore pu voir le jour. En effet, si les accords d'entreprises prévoit souvent des indemnités journalières pour le salarié, personne ne semble penser au salarié malade qui ne fait plus partie de l'effectif. Et s'il est père de famille avec des enfants en bas âge ou qui font des études, jusqu'où suffira sa pension ? Il lui demande donc s'il ne serait pas nécessaire de rendre la prévoyance invalidité obligatoire dans toutes les entreprises, comme c'est le cas pour la retraite complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45191

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5981